



La Turquie entre L'Union Européenne et Le Moyen-Orient

*Mémoire de géopolitique
du Colonel ODEIMI Imad (Liban)
Dans le cadre de l'étude dirigée de Géopolitique
«L'Europe en construction»
«Aspect sécurité et défense»*

*Directeur: professeur Mr. André BRIGOT
Avril 2002*

Sommaire

Page

Introduction	3
1 La Turquie et L'histoire	4
2 L'évolution de la scène politique interne	6
2.1 L'élection Présidentielle	7
2.2 Le pouvoir des militaires en question?	8
2.3 "La question Kurde":	9
2.31 La persistance de la question Kurde en Turquie	11
3 La Turquie et L'Union européenne	13
3.1 Un partenaire politique	15
3.2 Un partenaire stratégique	16
3.3 La problématique de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.....	16
3.31 Le problème de la civilisation européenne	17
3.32 Le problème géopolitique	18
4 Relations et place de la Turquie au Moyen Orient.....	19
4.1 Avec Iran	19
4.2 Avec Syrie	20
4.3 Avec Israël	21
4.31 Les accords militaires israélo-turc de 1996.....	23
4.4 La question hydraulique (source du conflits futurs)	27
5 Le rapprochement avec la Grèce	30
6 La Turquie et l'OTAN	35

7	Conclusion	37
8	Bibliographies	38

Introduction

La Turquie est un grand pays par son territoire, par sa population, par son histoire et même par le poids de son économie dont l'essor est récent mais rapide.

Sa situation géostratégique n'a rien perdu, au contraire, à la mutation historique, dont la chute du Mur de Berlin a donné le signal. Elle était la sentinelle avancée de l'Occident sur le flanc sud de l'empire soviétique. Elle occupe désormais un carrefour d'autant plus animé que rien ne bloque plus les multiples avenues qui s'y croisent; ouvertes depuis longtemps en provenance ou à destination de l'Europe et de la Méditerranée, elles le sont également aujourd'hui en direction de la Caspienne, Elle est à la fois, contrefort et prolongement de l'Europe et s'affirme comme une pièce maîtresse de sa sécurité.

La relation avec le Moyen-Orient telle qu'elle ressort de leur passé et de l'histoire, ressemble ou peu s'en faut à ce que peut être dans la vie des humains la chronique mouvementée d'un vieux couple... Passionnelle, difficile, fluctuante, complexe-ce sont quelques-unes des épithètes classiquement utilisées pour qualifier la coexistence pluri-séculaire de ces deux grandes nations.

Pourtant, la Turquie par ses ambitions Ottomanes, ses conflits avec ses voisins, la recherche d'une solution militaire à la question Kurde, sa situation socio-économique explosive, son antidémocratie bafouant les droits de l'homme, et sa vie politique fragile dominée par le basculement entre le laïcisme et l'islamisme (98,3% de la population), est une source de nombreuses instabilités. Le maintien de ces sources d'instabilité pèsera sur les relations turco-européenne, la distance politique et culturelle entre la Turquie et ses partenaires occidentaux se fait de plus en plus criante. Le décalage qui s'est progressivement installé par les choix de ses dirigeants en matières de politique intérieure a créé les obstacles majeurs à son intégration complète à l'Europe. d'autre part, sa relation perturbée par rapport aux pays de Moyens-Orient, une fois par la participation à la défense des pays Arabes et leurs intérêts, et d'autre fois, par des accords militaires avec Israël. La Turquie n'en jamais été à la fois si proche et éloignée de l'Europe et le Moyen-Orient.

1. La Turquie et l'histoire.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'empire ottoman a été inclus dans le système diplomatique européen, « le concert de l'Europe ». La Sublime-Porte faisait partie des chancelleries européennes et la Turquie siégea, (Congrès de Paris en 1856 et de Berlin en 1878). Mais, en fait, l'empire ottoman était davantage pris en mains par l'Europe qu'intégré à elle et l'une des tâches majeures du concert européen consistait justement à gérer son déclin et la libération progressive des Balkans. La Turquie était couramment appelée « l'homme malade de l'Europe », et si elle ne fut pas totalement chassée du Continent dès le XIXe siècle ce fut largement dû à l'action de la Grande-Bretagne, qui ne voulait pas voir d'autres pays s'enrichir de ses dépouilles et en particulier la Russie s'installer à Constantinople et sur les Détroits.

Dès que les circonstances changèrent et que le concert européen s'écroula avec la Première Guerre mondiale, ce fut la curée: les Anglais et les Français exploitèrent l'antagonisme entre les Arabes et les Turcs, le traité de Sèvres de 1920 enlevait à l'empire ottoman le Moyen-Orient arabe, les villes grecques d'Asie Mineure, créait des États kurde et arménien indépendants, soumettait les Détroits à un contrôle international et faisait de ce qui restait de la Turquie un protectorat financier franco-anglais; Londres, d'autre part, encourageait la Grèce à contrôler étroitement l'Empire déchu.

Kemal Atatürk fit alors une révolution, renversa le sultan, chassa par une guerre victorieuse les Grecs d'Asie Mineure dans une de ces opérations d'épuration ethnique qui constituent dans ces régions non pas l'exception mais la règle depuis le XIXe siècle. Il obtint alors le traité de Lausanne de 1923, beaucoup plus favorable à la Turquie. Celle-ci récupérait des frontières solides, il n'était plus question d'indépendance kurde ou arménienne ni de contrôle sur les Détroits ou sur les finances publiques turques.

D'une certaine façon, la révolution d'Atatürk et le traité de Lausanne permirent une normalisation des relations entre la Turquie et l'Europe. La nouvelle capitale, Ankara (choix symbolique), abandonnait la vocation impériale ottomane (et donc les revendications sur les Balkans) et s'affirmait exclusivement turque, tandis que le pays était laïcisé, adoptait les normes administratives et juridiques occidentales et suivait une politique extérieure très intelligente. La Turquie renonçait à

intervenir en Europe, et les Européens en Turquie. C'est ainsi que le Plan européen de Briand en 1930 (le premier projet d'union politique européenne) ne concernait pas la Turquie, même si, déjà, certains pays européens souhaitaient qu'elle participa à ce projet qui d'ailleurs, comme on le sait, échoua.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la Turquie resta neutre, rendant ainsi le plus grand service aux Alliés. Ce fait, ainsi que les pressions menaçantes qu'exerça sur elle l'URSS dès 1945, lui valut d'être associée à la reconstruction occidentale menée à partir de 1947 et au Plan Marshall. Il s'agissait, en effet, de permettre à la Turquie, enjeu géopolitique essentiel, de résister à la menace soviétique: elle adhéra à l'OECE en 1948, elle rejoignit le Conseil de l'Europe dès août 1949 (la vocation primordiale de cet organisme était d'affirmer les valeurs libérales face au totalitarisme soviétique), elle adhéra à l'Alliance atlantique en 1952.

On remarquera cependant qu'à cette occasion, l'article 5 du traité de Washington fut modifié: on ajouta explicitement au territoire de l'Europe et de l'Amérique du Nord, mentionné dans le texte de 1949 et couvert par le traité, celui de la Turquie. En effet, elle n'était pas considérée comme faisant partie du territoire européen. Et, bien entendu, pour une alliance militaire on avait besoin d'une définition territoriale précise.

En 1959, la Turquie demanda un statut d'association à la CEE. Elle l'obtint, avec une perspective d'adhésion ultérieure complète, soulignons ce point, en 1963. Elle fut tentée de poser sa candidature en 1975, pour maintenir l'équilibre avec la Grèce qui entra dans la CEE cette année-là. Mais se posait le grave problème de Chypre, dont la partie nord était occupée par les troupes turques depuis 1974. A partir de là, la Grèce s'opposa à l'adhésion de la Turquie. Il est bien clair à ce moment, que le refus grec ne répond pas uniquement à un réflexe historique Mais il y a un très réel contentieux entre les deux pays: Chypre et la délimitation des eaux territoriales en mer Égée.

Depuis 1975 et la conférence d'Helsinki, la Turquie fait partie de la CSCE, devenue en 1994 OSCE. En 1995 la Turquie devenait membre associé de l'UEO, mais sa candidature à l'Union européenne, posée dès 1987, ne fut pas retenue par le Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997, à cause de l'opposition grecque mais aussi à cause du manque de démocratie et, des inquiétudes

liées aux perspectives de déplacements de populations. Mai, en décembre 1999 au CE d'Helsinki : la Turquie est inscrite sur la liste des Etat candidats à l'adhésion avec l'UE. En particulier la Grèce levait son veto: elle ne voulait plus être l'instrument de l'hypocrisie des autres partenaires, trop contents de faire retomber sur elle la responsabilité d'un refus politiquement et économiquement embarrassant. Il est probable qu'Athènes calcule désormais que des concessions sur Chypre et la mer Égée seront plus faciles à obtenir si, en échange, la Turquie a la perspective de pouvoir adhérer à l'Union.

2. L'évolution de la scène politique interne.

Le multipartisme en Turquie a été instauré en 1945 mais il y a eu trois coups d'État militaires (mai 1960, mars 1971, septembre 1980), et autant de phases de crise avant le coup et de transition vers un gouvernement issu des élections après le coup. Cependant, chaque coup d'État était différent du précédent: celui de 1960 a finalement abouti à l'élaboration de la constitution la plus libérale qu'a connue la Turquie; celui de 1971 s'est limité à un «mémoire» des militaires puis à l'instauration d'un gouvernement technique pendant trois ans; le coup de 1980 a été le plus brutal et la constitution imposée par les militaires, très restrictive en matière de libertés publiques, est toujours en vigueur. Il n'en reste pas moins que les trois coups ont été marqués par la violence extrême : l'exécution du Premier ministre libéral Adnan Menderes (1961), la répression très dure contre les organisations d'extrême-gauche et dans une moindre mesure d'extrême-droite en 1971, une répression encore plus dure et plus longue en 1980.

De 1983 à 1991, la Turquie a connu une stabilité gouvernementale certaine, contrastant fortement avec l'instabilité des années 1970. En 1993 s'est ouverte une nouvelle période d'instabilité qui a culminé entre 1996 et 1998. Où en sommes-nous aujourd'hui? À une configuration du système politique doublement paradoxale : un gouvernement de coalition réunissant les pires ennemis des années 1970; le déclin de la droite libérale qui a triomphé dans les années 1980 et le début des années 1990 mais qui assiste à la victoire de son programme, appliqué par d'autres. Les élections législatives d'avril 1998 ont en effet porté au pouvoir une étrange coalition entre les kémalistes de gauche dirigés par Bülent Ecevit au sein du DSP (Demokratik Sol Parti, Parti démocratique de gauche) et les ultranationalistes de droite du MHP (Milliyetçi Hareket Partisi, Parti du Mouvement national) fondé par feu le colonel Alparslan Türkeş mais dirigé aujourd'hui par un économiste, Devlet Bahçeli. Le troisième partenaire de la coalition, le parti

libéral mais nationaliste ANAP (Anavatan Partisi, Parti de la Mère-Patrie) fondé par Turgut Özal et dirigé par Mesut Yılmaz, n'est plus que l'ombre de ce qu'il était dans les années 1980. Son adversaire lui aussi libéral et nationaliste, le DYP (Dofiru Yol Partisi, Parti de la Juste Voie), fondé par Süleyman Demirel et dirigé par Tansu Çiller, est lui aussi en déclin continu. ANAP et DYP perdent leurs électeurs au profit du MHP et du Fazilet Partisi (Parti de la Vertu) dirigé par Recai Kutan, fondé en décembre 1997 en raison de l'interdiction du Refah Partisi (Parti de la Prospérité) de Necmettin Erbakan, accusé d'islamisme politique.

Pour compléter ce rapide tableau de la scène politique turque, il faut citer le parti fondé par Mustafa Kemal Atatürk lui-même, le CHP (Cumhuriyet Halk Partisi, Parti républicain du Peuple), qui a changé plusieurs fois de nom après la période d'interdiction par le régime militaire (1980-1983) et semble miné par des luttes de personnalités, voire une crise d'identité: rester kémaliste de gauche ou devenir un parti social-démocrate sur le modèle ouest-européen? La question est d'importance: ou bien le parti se situe, grosso modo, sur le même terrain que le DSP (qui n'est jamais qu'une dissidence du CHP) et se trouve en concurrence directe avec lui dans l'électorat, ou bien il affirme des positions plus progressistes et plus ouvertes, notamment sur la question kurde (ce qu'il a commencé à faire) et peut alors se situer plus clairement sur la gauche du DSP et éventuellement reprendre des voix à quelques petits partis comme l'ÖDP (Özgürlük ve Dayanışma Partisi, Parti de la liberté et de la solidarité) voire au parti pro-kurdiste HADEP (Halk Demokrasi Partisi, Parti démocratique du Peuple). Le HADEP parvient difficilement à dépasser 4,5% des voix aux élections législatives au niveau national mais recueille entre 20 et 40% des suffrages dans les provinces kurdes (Sud-Est de la Turquie). Cependant, le code électoral stipule qu'il faut obtenir au moins 10% des voix au niveau national pour envoyer des députés à la Grande Assemblée nationale de Turquie, ce qui limite le système proportionnel en vigueur et évite un trop grand émiettement à l'Assemblée, mais prive aussi les petits partis de représentation.

2.1 L'élection Présidentielle.

Le 10e président de la République de Turquie, Ahmet Necdet Sezer, élu en mai 2000, suscite la curiosité des observateurs à maints égards. Premièrement, il n'est ni un ancien général, ni un homme politique de premier plan comme ses deux prédécesseurs, Turgut Özal et Süleyman Demirel, mais ancien président de la Cour constitutionnelle. Deuxièmement, il n'est pas étiqueté proche d'un parti ou d'un autre,

mais est considéré comme “ attaché aux valeurs républicaines et laïques ”. Troisièmement, Ahmet N. Sezer a été élu dans des circonstances étranges, alors que le gouvernement souhaitait amender la constitution pour permettre à Süleyman Demirel d'effectuer un second mandat et malgré une fronde d'une partie des députés de la coalition qui préféraient d'autres candidats. Enfin, loin de se montrer discret, comme il semble que le gouvernement l'espérait, le nouveau Président ne se prive pas d'user de ses prérogatives pour critiquer l'action gouvernementale, voire l'appareil d'État, voire les dispositions non démocratiques de la constitution.

Rappelons que le président de la République de Turquie est élu par la Grande Assemblée nationale pour un mandat unique de sept ans. Le président nomme le Premier ministre et reçoit sa démission, nomme et démet les ministres sur proposition du Premier ministre, préside le Conseil des ministres qu'il convoque, nomme le chef d'état-major des armées, décide de l'emploi des forces armées, proclame la loi martiale ou l'état d'urgence, signe et ratifie les traités internationaux, peut demander le ré-examen d'une loi par l'Assemblée nationale ou saisir la Cour constitutionnelle. En matière judiciaire, il nomme les membres de cette même Cour et un quart des membres du Conseil d'État, mais aussi le procureur général près la Cour de cassation.

2.2 Le pouvoir des militaires en question ?

Ces discours, la mise en cause de la constitution de 1982 mais aussi l'affaire du décret sur la révocation des fonctionnaires visent implicitement les militaires. Ce décret a pour origine une recommandation du Conseil national de sécurité (Milli Güven Kurulu, MGK2) de février 1997 qui était de fait un ultimatum adressé au Premier ministre Necmettin Erbakan pour qu'il prenne des mesures contre l'entrisme des militants de son propre parti, le Refah, dans l'État! Il est remarquable que ce soient des personnalités issus du corps judiciaire, et non des politiques, qui mettent désormais systématiquement en cause le rôle des militaires dans la vie politique.

Les juristes apparaissent comme les seuls capables de critiquer la constitution sans être accusés d'atteinte à la sûreté de l'État ou de séparatisme. Tel professeur de droit constitutionnel qualifie la constitution de «constitutionnelle mais non démocratique». Un autre, Bülent Tanör, dénonce l'existence de

800 lois édictées par le régime militaire entre 1980 et 1983 qui échappent, selon une de ces lois, à tout contrôle de constitutionnalité. Beaucoup de juristes déclarent, à l'instar du président de la République, qu'il ne faut pas seulement réformer la constitution mais en promulguer une autre.

Du côté des politiques, Turgut Özal est le seul, entre 1987 et sa mort en 1993, qui soit parvenu à imposer les décisions du pouvoir civil aux militaires. Depuis 1993, les décideurs politiques ont laissé ces derniers regagner le terrain perdu: le système mis en place par la constitution de 1982 a donc peut-être mieux fonctionné (du point de vue de l'armée) sous Süleyman Demirel que sous Turgut Özal. Quel paradoxe lorsqu'on pense que les militaires avaient voulu écarter définitivement le premier de la vie politique en 1980 ! Autre opposant aux interventions des militaires dans le système politique, Bülent Ecevit s'est partiellement réconcilié avec eux dès 1974 grâce à l'intervention à Chypre, et paraît désormais résigné à accepter leurs directives. L'armée semble avoir surmonté ses divisions internes, plus visibles dans les années 1960 et 1970. Le kémalisme, du moins dans l'interprétation qui en est donné depuis 1980, constitue le soubassement du consensus qui règne parmi les officiers supérieurs. D'où les deux priorités de l'armée: le maintien de l'unité de l'État, avec un jacobinisme extrême; la lutte contre l'islam politique. Des officiers et sous-officiers suspects de sympathie envers lui sont régulièrement expulsés de l'armée. Ceci semble induire soit une paranoïa de l'état-major vis-à-vis de l'entrisme des islamistes ou prétendus tels, soit un réel entrisme des militants illégaux et violents comme Hîzbollah, et d'autres groupes.

2.3 "La question Kurde".

Peuple d'Asie occidentale, d'origine indo-européenne, habitant, pour la majorité, les montagnes du Taurus oriental et le mont Zagros. La population kurde, qui parle une langue appartenant à la branche iranienne occidentale des langues indo-européennes, est estimée à 16 millions de personnes. Plus de 7 millions de Kurdes vivent en Turquie, 6 millions en Iran, plus de 2 millions en Irak, environ 500 000 en Syrie. L'Arménie et l'Azerbaïdjan comptent quelque 300 000 Kurdes.

Les Kurdes, dont les origines demeurent mal connues, apparurent dans l'histoire, entre le X^e et le XI^e siècle. Musulmans, ils adhèrent pour la majorité au sunnisme chafiite, des minorités se réclamant cependant du chiisme, des mouvement sectaires alévi ou yezidi (les Yezidi conservant des croyances antéislamiques) voire du christianisme.

les Kurdes sont très attachés à leurs traditions, Il ont constamment lutté contre le découpage du Kurdistan et contre la domination politique des États de la région.

Durant les invasions turco-mongoles, une partie d'entre eux migrèrent jusqu'en Anatolie occidentale. Les Kurdes furent cependant soumis par les Seldjoukides au XI^e siècle et intégrés à l'Empire ottoman au XIV^e siècle. La puissance guerrière de la dynastie kurde ayyubide, fondée par Saladin, et qui régna sur la Syrie et l'Égypte aux XII^e et XIII^e siècles, ne permit pas au peuple kurde d'obtenir un État. Dans la Perse safavide, ils furent déplacés au Khorassan, à la frontière du Turkménistan et de l'Afghanistan.

En 1920, le traité de Sèvres, signé par les Alliés avec la Turquie, prévoyait la création d'un État kurde indépendant s'étendant sur le territoire de l'actuelle Turquie et de la province de Mossoul, devenue irakienne en 1925. Mais, dès 1924, le traité de Lausanne annulait cette disposition, aux lendemains de la révolution de Kemal Atatürk, qui réprima violemment les soulèvements kurdes de 1925, 1929 et 1937.

Après la Seconde Guerre mondiale, en 1946, une république kurde indépendante, dirigée par Qazi Muhamed, fut créée à Mahabad, en Iran, avec le soutien de l'Union soviétique. Elle fut réduite en 1947 par le gouvernement iranien appuyé par les forces britanniques. Des soulèvements kurdes en Irak furent de même réprimés avec le concours de l'aviation britannique en 1932, 1943 et 1945.

Les régimes irakiens, iraniens et turcs ont constamment balancé entre répression et tentatives d'assimilation. En 1970, après neuf ans de guerre menée par le Parti démocratique kurde (PDK) dirigé par Mustafa Barzani, ancien dirigeant de la république de Mahabad, le gouvernement irakien négocia la création d'une région autonome kurde dans le nord-est de l'Irak. Après l'échec des négociations, la guerre se poursuivit, alimentée par l'Iran, qui, en même temps qu'il refusait toute concession aux Kurdes iraniens, aidait le PDK. La rébellion prit fin en 1975 lorsque l'Iran retira son soutien aux kurdes, après avoir passé un accord avec l'Irak sur la frontière du Chatt al-Arab. En 1988, après l'accord de cessez-le-feu mettant fin à la guerre Iran-Irak, le régime Irakien voulut réduire la rébellion kurde, recourant même aux armes chimiques. Des milliers de Kurdes périrent, et des centaines de villages kurdes furent détruits par les troupes irakiennes. En mars et avril 1991, peu de temps après la guerre du Golfe, les populations kurdes d'Irak furent de nouveau la cible des forces armées

irakiennes. L'exode massif des Kurdes fuyant les bombardements entraîna la réaction des pays occidentaux, qui créèrent, au nord de l'Irak, des «zones refuges» sous mandat de l'Organisation des Nations Unies. La situation des Kurdes demeure précaire alors que les dissensions entre le PDK et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), dirigée par Jalal Talabani, se sont accrues.

2.31 La persistance de la question Kurde en Turquie

L'emprisonnement du chef kurde ne règle pourtant pas la question kurde. Mise à part la loi de mars 1991 autorisant l'usage de la langue kurde en privé, les Kurdes n'ont obtenu aucun droit culturel. La décentralisation, qui pourrait jouer en leur faveur, fait encore partie des projets du gouvernement. Rappelons que la Turquie compte près de 65 millions d'habitants et que sa superficie est d'1,5 fois la France (soit 770 000 km²). Depuis 1993, la Turquie, qui a pourtant servi de base aérienne aux avions occidentaux pour l'opération de soutien humanitaire au Kurdistan irakien, a multiplié les interventions militaires contre la guérilla du parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK), dirigée par Abdullah Öcalan. Le PKK ne réclame plus l'indépendance mais l'autonomie. Et jusqu'à la capture de son chef, ses exigences se sont plutôt assouplies. En 1995, l'armée turque intervenait même au-delà de la frontière irakienne. En mars 1996, le gouvernement turc de Mesut Yilmaz annonça un changement de politique vis-à-vis des Kurdes, évoquant notamment la fin de l'interdiction de la langue kurde. Un mois plus tard, une nouvelle offensive militaire était menée contre le PKK.

Il est vrai que le PKK est une organisation pratiquant une culte de la personnalité immodérée. La capture d'Abdullah Öcalan, puis ses déclarations demandant la reddition de ses militants, puis sa profession de foi kémaliste au moment de son procès ont provoqué de vifs débats au sein du PKK. Reste que les militants continuent de reconnaître «Apo» («oncle», le surnom d'Öcalan) comme leur chef.

La situation est donc bloquée. Les combats se poursuivent, mais essentiellement au Kurdistan irakien où l'armée turque mène régulièrement des expéditions punitives contre les camps du PKK depuis 1994. Les deux factions kurdes irakiennes, l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani, et le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) du clan Barzani, ne parvenant pas à s'entendre entre elles, s'opposent à l'implantation du PKK dans cette zone grise que constitue le nord de l'Irak. En

1996-97, le PKK a tiré profit des combats entre les deux partis, au point de recruter de jeunes Kurdes irakiens. Le PDK a fait alliance avec le gouvernement turc contre le PKK, mais c'est désormais l'UPK qui affronte militairement les guérilleros venus de Turquie. Le PKK, à moins de s'auto-dissoudre, peut survivre à une défaite militaire complète grâce à son implantation dans l'immigration kurde de Turquie en Europe de l'Ouest. Du côté du gouvernement turc, le débat sur l'autorisation d'émissions de radio et de télévision en kurde n'est toujours pas tranché. Le DSP et l'ANAP y seraient plutôt favorables quand le MHP est contre. Encore s'agit-il de concurrencer la télévision kurde Med-TV (devenue récemment Medya-TV) qui émet depuis l'Europe de l'Ouest malgré les pressions exercées par le gouvernement turc pour la faire interdire. C'est à dire que la question de la décentralisation et celle de l'autorisation de l'enseignement (privé bien sûr) de la langue kurde sont loin d'aboutir. La version officielle du conflit est que les Kurdes sont avant tout victimes du sous-développement. Les aides financières se succèdent donc mais sans grand succès et il y a le GAP (Güneydoğu Anadolu Projesi, Projet pour l'Anatolie du Sud-Est). Il s'agit d'un gigantesque projet qui comprend la construction de 22 barrages dont le fameux barrage Atatürk, 19 centrales hydroélectriques et de très nombreux projets d'irrigation qui doivent concerner 9,5% de la superficie totale de la Turquie (soit deux fois et demie la Belgique) et le même pourcentage de la population. Ce projet doit contribuer au développement de la région. Le point négatif est que les lacs de retenue doivent submerger 200 villages (sans compter les sites archéologiques), ce qui contribue à mécontenter la population et nourrit l'opposition du PKK qui considère le projet comme une entreprise de «colonisation turque» du Kurdistan. Et le GAP profite surtout à la région d'Urfa et de Gaziantep où le PKK n'a jamais été très implanté.

La création d'un État kurde issu de la sécession du nord de l'Irak, du sud-est de la Turquie et des provinces iraniennes (dont celle dénommée officiellement Kordestan) est donc plus que jamais utopique. les confins de la Turquie, de l'Irak et de l'Iran sont-ils cependant condamnés à demeurer une «zone grise» où la souveraineté et le contrôle des États est partiel et incertain ? Le fatalisme paraît prévaloir jusque dans les ministères des Affaires étrangères européens et américains. L'une des solutions envisageables est pourtant la décentralisation des États cités, qui pourrait s'accompagner d'un certain degré d'autonomie des trois régions kurdes. L'unité des trois États ne serait donc pas remise en cause mais il s'agirait d'introduire le principe de subsidiarité dans les constitutions. Les gouvernements centraux ne prendraient plus seuls les décisions pour les Kurdes et dans la paranoïa actuelle, c'est-à-dire dans l'idée

qu'accorder le moindre droit culturel représente l'ouverture de la «boîte de Pandore» et mène directement à la sécession. Mais de tels changements constitutionnels supposent la démocratisation (en Iran et en Irak) et son approfondissement en Turquie. Ils supposent aussi une décrispation quant aux problèmes de minorités.

3 La Turquie et L'Union européenne.

Depuis la création de la République en 1923, la Turquie s'est progressivement intégrée dans le concert des nations, pour y occuper aujourd'hui une place de choix. Sa situation géographique l'incita à mener de front la défense de ses intérêts sur plusieurs échiquiers. Présente tant en Europe qu'au Moyen-Orient, tant en Asie Centrale qu'en Amérique du Nord, la Turquie est également devenue de l'avis de tous, un pôle de stabilité indispensable dans cette région en émergence, qu'est l'Eurasie.

Pour comprendre la réponse par la Turquie d'aujourd'hui à deux défis qui lui sont posés, un retour en arrière s'impose.

Le traité de Lausanne fut signé en 1923 et signifia l'arrêt de mort de l'Empire Ottoman et le commencement de l'ère républicaine. A l'issue de la guerre d'indépendance, la Turquie réussit à imposer ses propres conditions de paix aux Alliés et fut le seul pays vaincu de la Première Guerre mondiale à le faire et cela à l'issue d'une guerre d'indépendance nationale. Ce traité, comme plusieurs autres signés à la même époque, comportait une clause sur la protection des minorités au sein de la République. Mais le choix des individus dont les droits furent protégés, mérite une explication.

L'histoire de l'Anatolie ne comporte pas d'exemples de différenciation sur une base ethnique ou raciale parmi les populations musulmanes. Comme l'indique M. Ismail Cem, ministre turc des affaires étrangères, dans l'interview qu'il accorda le 15 décembre 1998 à l'Express, « en tant que pays une histoire millénaire et qui est situé au carrefour des civilisations, nous trouvons nos origines dans plusieurs ethnies et la diversité culturelle fait la richesse de notre pays. Le concept de race en tant que facteur distinctif et principal attribut de « minorités » est un concept spécifique à la culture et l'histoire de l'Europe occidentale. En Turquie, où l'interprétation et la pratique ottomane de l'Islam est l'un des

principaux constituants de l'identité culturelle et où depuis des siècles l'Etat a conservé une multitude d'ethnies, la "race" n'existait pas en tant que catégorie sociale et politique».

C'est cet état de fait qui fut reconnu à Lausanne et le traité n'accorda le statut de minorité qu'aux seuls citoyens turcs non-musulmans (principalement grecs orthodoxes, juifs et arméniens). Il est donc erroné d'étudier la population vivant dans les frontières de la Turquie en adoptant des critères de races, d'ethnies ou autres groupements d'individus. Le nationalisme modéré en Turquie est intégrateur et non d'exclusion. La résolution de ce que d'aucuns appellent le « problème kurde » ne peut donc passer par des mesures qui ne toucheraient qu'une partie indéfinie de la population, sur l'allocation de droits suivant des critères ethniques ou raciaux.

Un autre traité qui ne manque pas d'influencer les évolutions actuelles est le traité signé en 1963 à Ankara entre les six pays de la Communauté européenne de l'époque et la Turquie.

La Turquie s'intéressa en effet à la construction européenne dès ses débuts. Entre 1949 et 1954, la Turquie avait déjà obtenu le statut de membre fondateur du Conseil de l'Europe et de l'OCDE et avait pris place dans la sécurité collective de l'Europe en joignant l'Alliance Atlantique lorsque la Turquie demanda à y être associée en 1959, la Communauté européenne choisit de répondre en lui proposant un statut d'associé. L'accord d'association signé à Ankara en 1963, et ratifié par les Parlements des Six, prévoyait dans son préambule et en son article 28, que le but ultime de l'association était l'adhésion. L'ampleur de ce traité est comparable à celui de Lausanne car il marque une discontinuité avec la période qui le précède et trace une nouvelle voie pour le futur. Son incidence tant sur l'économie que sur le développement de la démocratie confirme en fait la direction choisie dès les premières réformes d'Atatürk, mais elle a également ancré au sein de la société turque, le sentiment d'appartenir à une communauté d'idées dépassant ses frontières et dont les autres membres se situaient à l'ouest du continent européen.

La décision des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne, réunis les 10 et 11 décembre 1999 à Helsinki, de reconnaître le statut de candidat à l'adhésion de la Turquie, peut ainsi être vue comme étant la confirmation de l'objectif prévu par l'accord d'Ankara. La portée de 1963 peut être

mieux perçue par ces propos du président de la Commission, M. Hallstein: «dorénavant, le plus haut sommet en Europe n'est plus le Mont Blanc mais le mont Ararat».

Les relations juridiques entre la Turquie et la Communauté européenne ont mené à l'établissement d'abord, puis à un essor dans les échanges économiques entre les deux entités. Aujourd'hui, la Turquie et l'UE sont depuis plus de cinq ans en union douanière. Cela résulte d'une période transitoire durant laquelle la Turquie s'intégra partiellement et graduellement dans l'économie communautaire. L'accord d'union douanière est sans nul doute l'accord le plus complet que FUE ait conclu avec un pays tiers. L'union douanière ne se contente en effet pas d'établir la libre circulation de tous les produits industriels entre les deux parties, elle a également conduit la Turquie à adopter le tarif douanier commun de l'Union.

3.1 Un partenaire politique

La Turquie a bien évidemment suivi l'évolution de la construction européenne et ses conséquences sur son adhésion éventuelle. Alors que les critères d'adhésion de la Communauté économique étaient principalement d'ordre économique, l'Union européenne se dote à présent de conditions d'admission de plus en plus contraignantes sur le plan politique. Malgré le succès de l'entrée en union douanière, la Turquie est consciente que plus de progrès lui sont nécessaires afin de confirmer aux critères édictés par le conseil européen lors du sommet de Copenhague en Juin 1993. L'évolution des critères d'adhésion a également eu pour conséquence que la Turquie ne demande pas l'ouverture de négociations d'adhésion à ce stade, mais la reconnaissance de son statut de candidat, ainsi qu'un traitement sur pied d'égalité avec les autres candidats. La Turquie est consciente en effet que des réformes dans différents domaines devront être adoptées avant qu'elle puisse satisfaire aux critères de Copenhague. Ces réformes étaient déjà envisagées par le gouvernement actuel dans le dessein de rehausser les standards à ceux rencontrés dans FUE, non pas parce qu'elles faciliteraient son intégration dans FUE, mais parce qu'elles rencontrent les demandes justifiées de ses électeurs pour un système plus efficient en matière politique et juridique. Le rythme de ces réformes dépendra bien évidemment des conditions endogènes à la société turque, et ne peut être imposé de l'extérieur.

L'adhésion à l'Union Européenne n'est pas une obsession pour la Turquie, mais un objectif. L'UE devrait reconnaître à sa juste mesure le fait que la Turquie n'ait pas retiré sa candidature à l'UE après la décision malheureuse prise à son égard au Conseil européen de Luxembourg (décembre 1997), qui elle-même, faisait suite à des déclarations fulgurantes sur le caractère chrétien de l'Union émanant de la réunion d'une grande famille politique en mars 1997.

3.2 Un partenaire stratégique

La Turquie a assuré pendant plus de quarante années de guerre froide, la défense du flanc oriental de l'Europe. Les sacrifices consentis pour mener à bien cette tâche, à travers le maintien d'une armée adéquate, n'ont pas manqué d'avoir des conséquences sur la société turque et expliquent une partie des retards qui y sont constatés. Dix ans après la fin de la guerre froide, force est de constater que la plupart des crises qui éclatent en Europe et dans sa périphérie sont localisées dans l'entourage proche de la Turquie. Les réalités géopolitiques du continent européen prouvent donc que ce pays est un élément indispensable de l'espace de sécurité de l'Europe. Le fait que la Turquie soit apte et désireuse d'y prendre place est un avantage pour l'UE.

Il serait judicieux de plus, pour l'UE d'intégrer la Turquie à toute nouvelle architecture de défense et de sécurité communes, et particulièrement si elle désire créer des structures capables d'intervenir, éventuellement sans les États-Unis, dans des crises semblables à celles vécues en Irak, en Bosnie, ou au Kosovo.

Les éléments qui précèdent indiquent que la rencontre des destins de l'Europe et de la Turquie est logique, judicieuse et donc inéluctable. Cette rencontre figure également dans la vision du président de la République française, à propos de l'élargissement de l'Europe : «Pendant quarante ans, l'UE n'a pas eu à dessiner ses frontières: elles lui étaient imposées par le rideau de fer. En s'ouvrant à treize pays candidats, l'Union affirme sa vocation à rassembler toute la famille européenne. Les Européens doivent désormais apprendre à réconcilier leur histoire et leur géographie».

3.3 La problématique de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne

La décision du sommet européen d'Helsinki en décembre 1999 d'inscrire la Turquie sur la liste des pays candidats à l'Union européenne, et donc, de commencer avec elle des négociations en vue de son adhésion, pose toute une série de problèmes fondamentaux et représente sans doute une heure de vérité pour la notion même de construction européenne. La candidature turque renvoie, en effet, les Européens à eux-mêmes et les oblige, pour la première fois, à se définir. D'autre part, si l'adhésion de la Turquie devait effectivement se produire, cela aurait de multiples conséquences pour l'Union européenne et pour son évolution générale et sans doute institutionnelle.

3.31 Le problème de la civilisation européenne

Le premier problème qui se pose est celui qui a été éludé jusqu'ici: quelle est la nature de l'Europe? Et question connexe: quelles sont ses limites géographiques? Les premiers traités européens et en particulier les traités de Rome de 1957 disaient seulement que « tout État européen » pouvait être candidat, mais ils ne définissaient pas ce qu'était un pays européen. Probablement parce que, pour les Pères fondateurs, nourris par la réflexion des courants européenistes depuis les années 20, la réponse était évidente: l'Europe reposait sur une unité de civilisation, une histoire partagée et désormais réconciliée, et sur des valeurs communes (dont, mais pas uniquement, la démocratie, la liberté et l'État de droit).

Les responsables européens des années 60 et 70, les choses étaient très claires. Comme le disait le préambule du Plan Fouchet d'union politique dans sa version de janvier 1962, l'Europe reposait sur une «civilisation», sur un «patrimoine spirituel», sur les principes de la démocratie» et sur les «droits de l'homme». Et la «Déclaration sur l'identité européenne» adoptée par les chefs d'État ou de gouvernement des Neuf à Copenhague, le 14 décembre 1973, ne disait pas autre chose: «nécessités européennes fondamentales», «civilisation commune», «valeurs d'ordre juridique, politique et moral», «principes de la démocratie représentative, du règne de la loi...».

On avait là une Europe clairement définie, qui reposait certes sur des valeurs universelles (ou qui se prétendent telles) comme la démocratie et les droits de l'homme mais qui affirmait clairement sa spécificité comme espace géographique, historique et de civilisation. Or, à cette Europe clairement définie et donc délimitée par l'histoire et la civilisation, dont évidemment la Turquie ne faisait pas partie, s'est progressivement substituée une notion de l'Europe beaucoup plus abstraite et vague, et sans rivages.

C'est ainsi que le préambule du traité de Maastricht de 1992 ne souligne plus comme ciment de l'Europe que la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit. Désormais c'est le discours admis et obligatoire dans les enceintes européennes : l'Europe, c'est la démocratie les droits de l'homme et l'État de droit. Il n'est plus question d'une civilisation commune et d'une histoire partagée, qui marqueraient une spécificité européenne. De façon provocante, pour bien marquer que l'essence de l'Europe ne relève que de valeurs universelles et à propos justement de la candidature turque.

Le problème est que, dès lors, il n'y a plus de définition limitative possible de l'Europe: reposant sur des valeurs abstraites, celle-ci peut virtuellement s'étendre jusqu'où ces valeurs règnent. Ce n'est pas sans conséquence, en particulier pour le problème de la Turquie, puisque celle-ci a donc désormais vocation à intégrer l'Europe dès lors qu'elle sera pleinement démocratisée et respectueuse des droits de l'homme, ce qu'elle s'engagera bien sûr à devenir. Au nom de quoi alors lui refuser l'entrée? Mais les conséquences vont plus loin: en effet, plus rien ne distingue alors fondamentalement l'Europe du grand espace démocratique atlantique, dans le sens du nouveau concept de l'Alliance atlantique proclamé à Washington en avril 1999. Peut-être n'est-on d'ailleurs là pas loin du cœur des choses? C'est, en effet, l'idée même d'une Europe ayant sa spécificité que l'on remet ainsi en cause.

3.32 Le problème géopolitique

L'Union Européenne ne voulait pas de la Turquie; maintenant, elle se rapproche de façon décisive de l'acceptation de sa candidature. Pour simple raison : Il y a l'intérêt économique croissant du marché turc, qui est entré depuis quelques années dans une phase de réel développement. Cela compte beaucoup pour les Allemands, les Britanniques, les Hollandais, les Italiens en particulier.

Mais, les principaux partisans de l'entrée de la Turquie sont les Américains. Le président Clinton l'a proclamé publiquement à Ankara peu avant le Conseil européen d'Helsinki. En effet, pour eux, la Turquie est depuis 1945 même depuis la fin de la guerre froide un partenaire politique et stratégique essentiel: en direction du Caucase et de l'Asie centrale, où Washington veut faire reculer définitivement la présence ou l'influence soviétique (dans l'affaire des gazoducs du pétrole de la Caspienne, par exemple, Ankara et Washington marchent ensemble); en direction du Moyen-Orient, aussi bien parce que la Turquie aide les États-Unis face à l'Irak que parce qu'elle est devenue un partenaire stratégique et militaire d'Israël.

Les Américains ne cessent de prévenir que tout effort européen d'organisation en matière de défense devrait inclure les pays qui sont membres de l'Otan mais pas nécessairement de l'Union européenne; c'est évidemment le cas de la Turquie qui est visé. L'entrée de la Turquie dans l'organisation européenne de défense dont le principe a été adopté par le sommet européen de Cologne de juin 1999, ou du moins son association, éliminerait en grande partie le risque, aux yeux de Washington, de voir se constituer une défense européenne qui ne serait pas exactement coextensive et subordonnée à l'Otan. La Turquie, et son entrée dans l'Union, sont au coeur de la géopolitique américaine actuelle : faire de l'Otan un instrument politique et militaire capable à terme de démultiplier l'action des États-Unis jusqu'en Asie centrale et Jusqu'au Moyen-Orient.

Les Européens peuvent avoir des conceptions géopolitiques différentes. Tout d'abord à l'intérieur de l'Union: la présence d'un pays qui compte déjà près de 80 millions d'habitants et dont la croissance démographique est rapide, posera des problèmes d'équilibre institutionnel évidents, dans une Union où le chiffre de la population entre en ligne de compte dans l'établissement des différentes pondérations au sein du Conseil des ministres et au Parlement européen, sans compter les problèmes d'équilibre démographique et religieux.

4 Relations et place de la Turquie au Moyen-Orient

4.1 Avec Iran

Les relations turco-iraniennes ne connaissent guère de développement autre que commercial. En juillet 1996, un accord de fourniture de gaz iranien à la Turquie a certes été signé. Le Premier ministre était alors Necmettin Erbakan et certains ont cru y voir le signe d'un rapprochement voire d'un début de réalisation du «marché commun islamique» projeté par le Refah Partisi. Il en a été de même pour la visite du président iranien Rafsandjani en décembre 1996. Mais, le renvoi du consul général d'Iran à Erzurum en février 1997 a coïncidé avec l'ultimatum adressé à Necmettin Erbakan et qui a abouti à la chute de son gouvernement cinq mois plus tard.

L'Iran est encore accusé de soutenir le PKK, dont les guérilleros se réfugient aussi au Kurdistan iranien, et dont le chef vivait en Syrie - soit le meilleur allié de l'Iran au Moyen-Orient. Les accusations turques nourrissent et alimentent celles formulées par les États-Unis contre l'Iran. Cependant la Turquie et l'Iran sont voisins et ni l'une ni l'autre ne paraissent vouloir rompre un statu quo qui date du XVIIIe siècle.

4.2 Avec La Syrie

La Turquie se trouve fortement impliquée dans le conflit israélo-arabe, notamment depuis le renforcement de sa coopération (essentiellement militaire) avec Israël, mais aussi du fait de ses relations avec la Syrie. Celles-ci sont conflictuelles, notamment sur deux dossiers, à savoir la question du Sandjak d'Alexandrette devenue la province turque d'Hatay, et la question du partage des eaux de l'Euphrate, celle-ci liée à la question kurde. Le gouvernement syrien ne reconnaît donc la cession du Sandjak d'Alexandrette (Iskenderun en turc) par la France à la Turquie, du temps du mandat (1939). Jusqu'à aujourd'hui, le Sandjak figure sur les cartes syriennes comme faisant partie du pays.

La deuxième question est celle de l'eau. L'Euphrate prend sa source en Turquie avant d'arroser la Syrie et l'Irak. En 1976, la Syrie a inauguré le barrage et le lac de rétention Assad, situés à 60 kilomètres de la frontière turque, sur l'Euphrate. Ce barrage a pour objectif non seulement la production hydroélectrique mais aussi l'irrigation de terres désertiques. Il s'agit de réguler le débit de l'Euphrate, ce qui entraîne d'ailleurs un premier différend avec l'Irak qui accuse la Syrie de réduire le débit du fleuve à son profit. Parallèlement, la

Turquie lançait son propre projet de construction, non pas d'un, mais d'une série de barrages (GAP). Le gouvernement syrien réclame, durant toute la décennie 1990, que la Turquie respecte l'engagement de Turgut Özal qui, lors de sa visite en Syrie (15-17 juillet 1987), avait signé un protocole provisoire assurant la Syrie d'un débit de l'Euphrate de 500 mètres cube d'eau par seconde. Selon le gouvernement

syrien, le débit est au contraire plus souvent de 300 m³/seconde, ce que le gouvernement turc reconnaît partiellement en attribuant cependant cette différence à la sécheresse, et non, comme l'affirment les Syriens, à une mesure de rétorsion pour le soutien accordé au PKK.

En octobre 1998, les dirigeants politiques et militaires turcs ont alors lancé des mises en garde très précises à la Syrie au sujet du PKK. Le 1er octobre, des manœuvres militaires de grande envergure ont commencé le long de la frontière syrienne. La menace a été prise très au sérieux à Damas. Le président égyptien et le ministre iranien des Affaires étrangères ont alors entrepris une médiation qui a abouti, le 9 octobre à l'assurance donnée par le gouvernement syrien qu'il prendrait des mesures contre le PKK, le 12 par le départ d'Öcalan de Damas pour Moscou et le 20 par la signature d'un accord bilatéral de lutte contre le terrorisme et contre le PKK en particulier.

4.3 Avec Israël

La coopération avec Israël s'explique par des nécessités technologiques (en matière d'armement) mais surtout par le complexe d'encerclement des dirigeants turcs au milieu des années 1990. Semih Vaner résume ainsi la conception qu'ont de la menace les dirigeants turcs:

«La Turquie subit également de très fortes pressions régionales, directes ou indirectes, de la part des régimes autoritaires (notamment la Syrie et l'Iran) ou de la part des pays (en particulier la Grèce et l'Arménie) bénéficiant de la protection des États ou sociétés occidentaux».

La menace vient donc de quatre des huit voisins. L'Azerbaïdjan (11 kilomètres de frontière avec la Turquie grâce au Nakhitchevan) est un allié de la Turquie. La Bulgarie et la Géorgie pratiquent une politique étrangère d'équilibre, notamment entre Russie et Turquie. L'Irak n'est de toute façon pas en mesure de menacer la Turquie actuellement.

La menace vient de «régimes autoritaires», ce qui est une manière de rappeler que la Turquie serait la seule démocratie au Moyen-Orient, avec Liban et Israël. La menace vient aussi «de la part des pays bénéficiant de la protection des États ou sociétés occidentaux», qui ne sont pas autoritaires (d'où le problème pour la Turquie de s'attirer le soutien des autres États démocratiques contre eux) mais qui profitent justement de l'indulgence de ces démocraties pour soutenir le «terrorisme». Notons la précision

sur les sociétés qui renvoie à l'idée d'un soutien obtenu grâce aux lobbies arménien et grec, principalement aux États-Unis. Il y aurait donc encerclement. Pour ükrü Elekdafi, c'est évident : la Grèce menace la Turquie tant en mer Égée qu'à Chypre. Surtout, la Grèce aurait signé avec la Syrie un accord de coopération en matière de défense en juin 1995, bien sûr tourné contre la Turquie.

En échange, l'armée turque est suffisamment puissante pour dissuader tout État arabe (voire l'Iran) d'attaquer Israël, même dans le cas où les États-Unis ne pourraient pas intervenir. Or la guerre du Golfe a montré la relative vulnérabilité d'Israël à qui le gouvernement américain a demandé de ne pas répliquer aux attaques des missiles irakiens afin de pas compliquer la situation en provoquant, par exemple, la défection d'un ou de plusieurs membres arabes de la coalition contre l'Irak, notamment la Syrie voire l'Égypte. Certes l'État turc a connu d'intenses débats en son sein, entre le président Özal, le gouvernement et l'état-major, entraînant une série de démissions, à propos de l'engagement aux côtés des États-Unis - du moins logistique car les troupes turques n'ont pas participé à la coalition. Il n'en demeure pas moins qu'une alliance avec la Turquie a un effet dissuasif important (outre le fait qu'Israël posséderait l'arme nucléaire), principalement vis-à-vis de la Syrie, qui se retrouve ainsi prise entre ses deux ennemis qui sont devenus amis.

A la retour de la coopération israélo-turque, entamée officiellement en mars 1996. À cette date est signé un accord commercial. Le mois suivant, c'est un accord de coopération militaire qui est conclu. Deux autres accords militaires sont conclus la même année. Ils portent sur les modalités d'entraînement conjoint pour l'armée de l'air et la possibilité pour les Israéliens de s'entraîner dans l'espace aérien turc, la modernisation d'avions de chasse F-4 turcs par l'industrie d'armement israélienne, la vente de missiles Popeye israéliens et des manœuvres militaires aériennes et navales conjointes (ces dernières avec les Etats-Unis).

Jusqu'à présent, l'impact direct de cette coopération sur les relations de la Turquie avec ses voisins a été relativement limité à l'affaire des missiles S-300 russes que la république de Chypre a acheté en janvier 1997 mais qui ont finalement été déployés en Grèce sur décision conjointe fin décembre 1998, et peut-être à l'affaire Öcalan. Dans le premier cas, en effet, en juin 1998, des avions de chasse F-16 turcs ont participé à un entraînement dans le désert du Néguev israélien consistant à détruire des batteries de missiles similaires aux S-300. La Turquie a ainsi montré sa détermination à réagir en cas de déploiement

des missiles à Chypre, et ce avec l'appui d'Israël, ce qui constituait sans aucun doute un signal fort à l'égard des gouvernements de la république de Chypre et de Grèce. D'autre part, les services secrets israéliens (le Mossad) sont fortement soupçonnés d'avoir aidé les services secrets turcs à capturer Abdullah Öcalan au Kenya en février 1999. Des observateurs font valoir que les services turcs n'avaient aucune expérience de ce type d'opération, mais le Mossad une très grande, depuis, notamment, l'enlèvement d'Eichmann en Argentine. De plus, le Kenya est considéré comme l'une des bases du Mossad en Afrique de l'Est.

La Turquie apparaît donc aujourd'hui confrontée à des défis immenses, les deux plus importants étant liés puisqu'il s'agit de son développement interne socio-économico-politique et de son adhésion à l'Union européenne. Mais l'apaisement des tensions avec ses voisins proches n'est pas non plus un problème simple à résoudre. Une partie de ces tensions résulte du non-règlement de la question kurde, qui n'incombe pas uniquement à la Turquie. D'autres tensions, notamment avec la Russie et l'Iran, ont des racines historiques profondes et relèvent de politiques de puissance très classiques menées par les trois gouvernements. Enfin, le devenir du conflit israélo-palestinien aura nécessairement des répercussions sur la place qu'occupe la Turquie au Moyen-Orient.

4.31 Les accords militaires israélo-turc de 1996.

Les relations bilatérales entre la Turquie et Israël sont difficiles à cerner car elles relèvent de ce que l'on qualifie généralement de «diplomatie secrète». Cette clandestinité a été rendue nécessaire par la tension régionale qui perdure depuis 1949. La Turquie ne pouvait se permettre d'afficher ouvertement ses relations avec l'Etat hébreu au risque de s'attirer l'hostilité de tous les Etats Arabes. Cette prudence n'a pas empêché Ankara d'établir des relations avec Tel-Aviv, dès le mois de mai 1949. Cette reconnaissance turque, première d'un Etat musulman, ne pouvait qu'être bénéfique au jeune Etat hébreu en manque de reconnaissance régionale. Cependant ce caractère secret des relations israélo-turques ne survivra pas à l'effondrement du bloc soviétique ni surtout, à la seconde guerre du golf de 1990-1991. Pour mieux étudier les accords militaires de 1996, nous nous intéresserons à cette question sous la triple distinction: les accords militaires proprement dits la coopération au niveau des industries de défense, et enfin la collaboration dans les domaines de la sécurité.

4.311 Les accords proprement militaires:

Le 18 septembre 1995 est signé à Tel-Aviv le « Memoremum sur l'aviation militaire et d'entraînement ». Puis l'année suivante ce sont les « Accords de coopération et d'entraînement » qui sont signés le 23 février 1996 par le directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères et par le premier secrétaire de la représentation turque. Cet accord, dont le contenu n'a pas été divulgué, porterait sur les points suivants:

- entraînements conjoints entre les forces aériennes et maritimes des deux pays.
- échange de personnel militaire.
- Possibilité offerte aux deux parties d'utiliser leurs bases militaires respectives.

4.312 La collaboration dans le domaine de l'industrie des armements:

Cette coopération répond d'une part aux lacunes du potentiel militaire turc tout en maintenant d'autre part un certain niveau d'activité dans l'industrie de défense israélienne.

Il faut bien être conscient d'un fait: même si la Turquie, qui appartient à l'Alliance Atlantique depuis 1952, se présente comme une puissance régionale, ses capacités offensives. Présentent de nombreuses failles.

Ainsi, en 1983, le Pentagone avait estimé que pour ramener les forces armées turques au niveau minimum du standard de l'Alliance Atlantique il faudrait y consacrer 18 milliards de dollars sur une période de trente années. D'autre sources estiment pour leur part que la modernisation des ces mêmes forces armées nécessiterait 70 milliards de dollars sur une période de 15 ans. De tels chiffres sont certes difficile à établir toutefois ils indiquent l'envergure des déficiences, de l'arsenal turc.

Ainsi la grande majorité des 3500 blindés de l'armée turque est déclassée. Ce sont principalement des M47 et des M48A1 qui ont déjà trente ans, présentent de graves lacunes au niveau de leur motricité dont les canons de 90 mm les rendent inefficaces contre des tanks plus modernes.

Sinon comment interpréter les livraisons d'armes américano-germaniques à la Turquie durant le conflit du Golfe de 1991? A savoir: 600 tanks M-60, 400 tanks Léopard, 700 transport de troupes blindés, 40 avions de combat Phantom, plus un complément d'hélicoptères de type Cobra et de missiles sol-air Roland prélevés sur les stocks de FUS Army stationnée en Allemagne Fédérale. Il semblerait que les responsables militaires américains aient jugé nécessaire un tel transfert, afin d'aider l'armée turque à juguler la menace que représentaient les forces du président iraquien à l'époque. Donc dans la perspective des états-majors alliés, la défense de la frontière iraquo-turque, longue a d'environ 200 kilomètres, nécessitait plus de 1000 blindés. Ces transferts s'expliquent certes par des considérations politiques liées au conflit lui même. Mais le volume de matériel dont il est question ici permet quand même de mettre en doute les capacités offensives des armées turques. Une des réponses apportées à ce problème précis a été la signature de deux projets le 5 mai 1997, le premier relatif à la modernisation, par Israël, des chars turcs AM60, et le second à la fabrication de 800 chars Mirkava en Turquie. De même un autre traité relatif à la construction de chars 2000 aurait été signé le 14 octobre 1997.

En ce qui concerne le potentiel des forces aériennes turques, celui-ci reste lui aussi précaire. La chasse turque qui dispose d'environ 450 appareils (dont 150 F4s et F5s, 120 F100s plus environ 160 F16s fournis par les Etats-Unis au début des années 90), ne pourrait aligner au combat que la moitié de ces appareils. Cet état de fait explique qu'Ankara et TelAviv aient signé, le 9 décembre 1996, un projet de modernisation de 54 F4s (projet d'une durée de cinq années, estimé à 600 millions de dollars, financé par le gouvernement israélien et par des banques privées)` ainsi qu'un autre accord concernant la modernisation des appareils turcs de type F5s, le 14 octobre 1997. De plus, un projet d'un montant de 500 millions de dollars aurait été signé pour la fabrication de missiles BOBA2, d'un porté de 500 km, dont la livraison était prévue pour le début de l'an 2000.

En outre devant les défauts de son système de protection anti-aérienne, la Turquie, pour faire face aux fusées balistique iraqiennes, aurait demandé le 5 mai 1997 à Israël un nombre de fusées ARROW. Dernier fruit de la coopération américano-israélienne dans le domaine balistique, les missiles ARROW surclasseraient en termes de performances technologiques tous les vecteurs que comptent les arsenaux arabes.

Même cas de figure lorsqu' Ankara avait voulu acquérir, pour un montant de 50 millions de dollars, des missiles de type Popeye. Washington s'étant toujours montré réticent à de tels transferts de technologie, la Turquie aurait ainsi demandé à son partenaire israélien d'user de son influence auprès des Etats-Unis, afin d'accélérer la conclusion de l'accord d'achat .

Par ailleurs, en procédant à un tel renforcement de ses équipement aériens (tant au niveau des appareils de chasse que des systèmes de missile sol-air), la Turquie se donne les moyens de ses ambitions régionales. Ce qui ne manquera pas de changer les équilibres militaires entre la Turquie et ses voisins arabes et perses. Ainsi la Syrie serait dotée de missiles balistiques M9 et de Skud C (d'une portée de 600 km) l'Iraq de Skud B (d'un porté de 300 km) et l'Iran de Tondar 68 km (d'un porté de 1000 km).

4.313 La coopération dans le domaine de la sécurité.

Avant de s'intéresser à l'accord de novembre 1994 relatif à la sécurité, il convient de rappeler deux exemples de coopération dans ce domaine. Ainsi lors de l'invasion israélienne au Liban en 1982, les forces de Tsahal ont procédé au démantèlement de plusieurs bases d'entraînement notamment celles de l'Armée Arménienne Secrète de Libération (mouvement considéré par Ankara comme responsable de la mort d'une dizaine de diplomates turcs durant les années 70) et auraient fourni à la Turquie des renseignements sur ce groupe ainsi que sur d'autres groupes subversif turcs. De plus, durant la campagne israélienne d'avril 1996 contre les bases supposées du Hezbollah dans la vallée de la Bekaa, l'aviation Israélien aurait aussi mis à mal des bases suspectées d'appartenir au Parti des Travailleurs Kurde, le PKK.

Concernant la coopération dans le domaine de la sécurité, l'Accord sur la lutte contre le terrorisme a été signé durant la visite. Du ministre CILLER en novembre 1994. Il serait relatif à la coopération dans le domaine du renseignement et à la lutte contre les groupes islamistes suspectés d'être soutenus par l'Arabie Saoudite et l'Iran, entre autres.

Toutefois l'une des cibles privilégiées de cette coopération apparaîtra lorsque le premier ministre B.Netanyahu dénoncera le PKK en mai 1997 et soutiendra la Turquie dans son combat contre celui-ci, alors qu'Israël s'était toujours tenu à l'écart du conflit kurdo-turc, du fait que l'Etat hébreu ne voulait pas ajouter les kurdes sur la liste de ses ennemis et du fait que les kurdes irakiens auraient empêché le lynchage de 11 juifs en 1969, geste que n'avait pas oublié Israël jusqu'ici.

Toutefois cette coopération sécuritaire aurait aussi fait aboutir à la capture du leader kurde A.Ocalan à Nairobi en 1999. Les services de sécurité israéliens ont une longue expérience dans ce domaine comme l'attestent les captures d'anciens criminels de guerre nazis comme Adolf Eichman par exemple. Dès lors, A.Ocalan ne pouvait qu'être une cible légitime pour les services de sécurité israéliens, désireux de rendre service au régime d'Ankara mis à mal par le leader kurde depuis les années 70.

L'on a pu se rendre compte que les liens qui unissent Israël et la Turquie trouvent leurs origines dans un certain nombre d'intérêts partagés, mais aussi surtout par une vision régionale commune. Il est fort probable que la collaboration sécuritaire entre ces deux pays sera appelée à se développer dans un futur proche, ce qui laisse entrevoir un avenir incertain pour tous les acteurs du Moyen-Orient qui ont pu se sentir visés par ces accords militaires israélo-turcs de 1996.

4.4 La question hydraulique (source des conflits futurs):

Question d'autant plus hypothétique que l'avenir du Moyen-Orient reste tributaire d'un contexte assez explosif. En effet la conjoncture d'une croissance démographique qui ponctionne des ressources hydrauliques déjà insuffisantes est considérée comme la cause majeure des conflits à venir. Dès lors la coopération israélo-turque ne pouvait pas ne pas s'intéresser à l'enjeu stratégique que représente actuellement la question de l'eau. Une partie significative de ce problème, qui intéresse certains acteurs de la région, se focalise en fait dans le projet turc du GAP. Lancé en 1984, ce projet estimé à 20 milliards de dollars (étalé sur une trentaine d'années) prévoit la construction de quelques dizaines de centrales électriques, de barrages, et de systèmes d'irrigation, en vue de bonifier un espace de 1.7 million d'hectares.

L'objectif d'Ankara est double: d'une part faire décoller le kurdistan turc (partie la plus instable politiquement et la plus défavorisée de la Turquie, où le revenu par tête d'habitant est inférieur de moitié à celui du reste du pays), d'autre part doubler la production agricole, ce qui, ferait de la Turquie «le grenier à blé» du Moyen-Orient vers l'horizon 2005. Or les ambitions agricoles turques se feront aux dépens de deux de ses voisins arabes, l'Iraq et la Syrie.

En effet les barrages prévus dans le projet du GAP, et qui doivent transformer la Turquie en grenier à blé, supposent qu'une partie des eaux du Tigre et de l'Euphrate seront désormais retenues en Turquie. Ainsi, une fois le projet du GAP terminé, le débit annuel de l'Euphrate chutera d'environ 30 milliards à 16 milliards de mètres cube par an en Syrie et passera de 16 milliards à 5 milliards en Iraq. Le Tigre connaîtrait lui aussi une telle diminution de son débit.

La situation risque de devenir des plus tendues puisque l'accroissement du potentiel agricole turc mobilisera des ressources autrefois ponctionnées par les agriculture syrienne et iraquienne. Par ailleurs, la rétention des eaux par la Turquie constituera un moyen efficace pour assurer un marché où écouler sa nouvelle production agricole dans des pays qui seront désormais dans l'impossibilité de maintenir comme par le passé les mêmes production agricoles, d'ou le besoin d'importer.

Or le projet du GAP constitue en fait la base d'un autre projet beaucoup plus ambitieux. Il s'agit du projet turc de «peace pipe-line». Selon le gouvernement d'Ankara, cette entreprise a pour finalité de tenter de prévenir les futurs conflits liés au partage des ressources hydrauliques dans la région .

Si l'on considère le fait que quand la Turquie et la Syrie auront prélevé l'une et l'autre dans l'Euphrate la quantité d'eau nécessaire à leurs besoins, le débit serait réduit pour l'Iraq à un mince filet d'eau tout juste suffisant pour mouiller le lit du fleuve, c'est à dire un huitième à un quart de ce qu'il reçoit actuellement. Dès lors, par réaction en chaîne, les risques de conflit entre la Syrie et l'Iraq s'accroîtraient de façon significative. ainsi 'que ceux entre Israël, la Jordanie, et la Syrie, qui pour compenser ses déficiences devrait augmenter ses prélèvements dans le Yarmouk, l'un des principaux affluents du Jourdan, et enfin entre l'Iraq et l'Iran pour le partage des eaux du Chatt ElArab.

C'est pour prévenir de tels scénarios que le 15 juin 1985 durant la Conférence sur la sécurité hydraulique et des technologies de l'eau, le représentant turc a fait la première présentation publique du plan du premier ministre turc Turgut Ozal, relatif au «peace pipe-line».

Ce projet repose sur l'embranchement de deux pipe-lines, à partir des rivières Seyhan et Ceyhan, en vue de procurer de l'eau à un certain nombre de pays de la région.

Le Koweït, la côte est de l'Arabie Saoudite, Bahreïn, Qatar et les Emirats Arabes Unis seraient desservis en eau à partir du pipeline de l'est.

Le pipe-line de l'ouest approvisionnerait quant à lui certaines villes de Turquie, Syrie, Jordanie, Cisjordanie, et la région ouest de l'Arabie Saoudite.

Or les deux pipe-lines ne procurent de l'eau que pour un usage domestique, ce qui est censé contribuer à la sauvegarde des ressources hydrauliques existantes". C'est à dire, une livraison de six millions de mètres cube par jour serait techniquement réalisable selon la société américaine « Brown and Roots » chargée par le gouvernement turc d'étudier la faisabilité du projet.

Pour un projet estimé à une vingtaine de milliards de dollars, accumuler le capital nécessaire est une tâche ardue. Les officiels turcs attendent la participation d'un certain nombre d'organisations internationales et de banques d'investissement. Cependant, le principal obstacle pour la réalisation d'un tel projet reste l'insécurité régionale ainsi que les tensions politiques persistantes entre les futurs Etats clients.

Le gouvernement turc espère convaincre certains pays de la région que les avantages économiques du peace pipe-line supplanteront les concessions politiques que suppose la mise en place d'un tel projet.

Or ces avantages économiques ne sont pas aussi évidents pour tous. Ainsi pour un investissement de 24 milliards de dollars requis pour l'exécution de ce projet, le ministre de l'Eau et de l'Electricité des Emirats Arabes Unis a estimé que «le coût de l'eau qui nous parviendra atteindra 1,4 dollars par gallon alors que le prix du gallon d'eau produit par nos stations de dessalement revient à 0,8 dollars». Toutefois il ne faut pas oublier que les techniques de dessalement de l'eau, en raison de leurs coûts exorbitants, ne sont que peu usitées en dehors des pays de la péninsule arabique.

En ce qui concerne maintenant la dimension politique d'un tel projet le gouvernement turc estime que le «peace pipeline» pourrait accroître l'interdépendance entre les pays de la région. Ce qui éventuellement réduirait les risques de conflits régionaux et accentuerait la prospérité du Moyen-Orient.

Coopération et prospérité régionale qui restent toutefois à mesurer à l'aune turque. Ankara promu 'pourvoyeur d'eau' détiendrait dès lors des moyens de pression directe sur l'ensemble de ses pays clients. C'est cet état de dépendance face à la Turquie qui explique le mieux les nombreuses réticences que soulève ce «peace pipe-line».

Toutefois il ne faut pas oublier que la réalisation d'un projet d'une telle envergure reste subordonnée à la résorption de l'insécurité de la région qui perdure depuis une cinquantaine d'années. Or si une certaine architecture sécuritaire se pérennisait, et que la poussée démographique restait aussi soutenue, plusieurs gouvernements arabes pourraient être poussés à accepter un tel état de fait pour répondre aux besoins en eau de leurs populations. Les pressions de la rue arabe pourrait ainsi s'avérer être le meilleur agent de promotion de ce «peace pipe-line». Il faut bien être conscient du manque d'alternative qui existe puisque, exception faite du Liban (qui bénéficie encore d'une relative auto-suffisance hydraulique), tous les pays de la région connaissent des difficultés d'approvisionnement en eau.

Dans cette mesure on imagine la situation difficile des gouvernements qui auraient recours à un approvisionnement en eau à partir de la Turquie. Ils lieraient ainsi leur stabilité interne au bon vouloir turc, à moins, bien sûr, d'être un pays allié à Ankara, comme Israël.

5 Le rapprochement vers la Grèce.

Depuis le début de l'année 2000, souffle entre Athènes et Ankara un nouveau courant, et qui ressemble à une volonté de dialogue politique voire de rapprochement. Les rencontres au plus haut niveau entre, les Premiers ministres turc et grec, de même que les échanges de visites entre les ministres des Affaires étrangères, les mouvements de sympathie entre les deux sociétés durant l'été 1999 lorsque les tremblements de terre ont secoué les deux rives de la mer Égée, sont les signes avant-coureurs de ce nouveau vent doux. Serait-il passager ou correspondrait-il à quelque chose de plus profond? La prudence

s'impose car le dossier du contentieux politique et juridique est épais aussi bien dans les rapports bilatéraux qu'en ce qui concerne Chypre.

5.1 Le contentieux égéen.

Dans le sous-bassin méditerranéen qu'est la mer Égée et que (ne) se partagent (Pas) Turcs et Grecs, ce qui frappe, de prime abord, c'est une configuration singulièrement morcelée, éparpillée et tortueuse. La délimitation du plateau continental, des eaux territoriales et de l'espace aérien en Égée, la (dé- ou re-) militarisation des îles, la situation des minorités grecque-orthodoxe et turque-musulmane dans les pays respectifs sont les manifestations apparentes du différend gréco-turc. Le conflit de Chypre se présente comme un miroir, comme une caisse de résonance de ce dernier mais aussi comme une variable qui influe sur les rapports entre les deux pays. Le différend gréco-turc est aussi un enjeu de politique interne nourri par, et nourrissant les phantasmes populaires, qui permet aux gouvernements en place de maintenir et de consolider leurs assises électorales. Ceci semble davantage être vrai pour la Grèce que pour la Turquie, ancienne puissance dominante dans la région, dont la Grèce fut longtemps une province, et qui est confrontée à bien d'autres problèmes de politique internationale.

L'origine du contentieux en Égée est à rechercher dans la question du partage des îles, posée en 1830 dès l'indépendance de la Grèce. Le différend porte d'abord sur la délimitation du plateau continental entre les deux pays, s'agissant des îles. Grosso modo, pour la Grèce, les îles doivent être considérées sur un pied d'égalité avec la terre ferme continentale; pour la Turquie, elles ne peuvent bénéficier d'un tel statut étant donné la situation particulière de la mer Égée. Autrement dit, le partage entre ses deux riverains s'impose.

Dans la mesure où les diverses stipulations et ententes internationales récentes semblent plutôt aller dans le sens des positions grecques, la Grèce appuie ses thèses sur des arguments de type général. Or, la Turquie, pour les contrecarrer, ne peut que se prévaloir de l'exceptionnalité de la situation et requérir une nouvelle jurisprudence en accord avec les exigences d'équité.

Les principaux arguments de la Grèce sont les suivants : les îles ont droit, en leur nom propre, à un plateau continental; le territoire continental et les lignes égéennes forment ensemble l'unité

politique et territoriale de l'État grec et entre ces deux composantes, l'existence d'un élément territorial étranger n'est guère admissible; la délimitation du plateau continental entre les deux pays doit donc s'opérer selon le principe de l'équidistance entre les côtes turques et les extrémités du territoire grec, c'est-à-dire les îles grecques situées le plus à l'est de la mer Égée.

Pour les Turcs, le plateau continental doit être délimité selon le principe du prolongement naturel; les îles ne peuvent constituer qu'une circonstance spéciale et la mer Égée étant semi fermée, elle justifie l'application de règles particulières. Le principe à appliquer ici ne peut pas être l'équidistance, mais l'équité.

Si les tractations sur la question du plateau continental ont abouti au point mort en 1979, celle-ci n'en réussit pas moins à raviver une vieille querelle en sourdine depuis quelque temps mais à prolongements beaucoup plus immédiats et graves : il s'agit du problème de la mer territoriale. Appliquée en mer Égée, l'extension des eaux territoriales à 12 milles, que réclame la Grèce, augmente sa part de 35 % de la superficie marine totale à près de 64%. Cette sorte de thalassocratie grecque en mer Égée, existant d'ailleurs de facto, est insupportable aux Turcs.

Le contentieux -égéen a un deuxième volet dans les airs : l'étendue de l'espace aérien et le tracé de FIR (Flight Information Region) font problème. L'étendue de l'espace aérien étant fonction de celle des eaux territoriales, Ankara conteste la délimitation de l'espace aérien grec sur la base de 10 milles marins en mer territoriale. En outre, depuis la décision du comité de contrôle du trafic aérien prise en 1950, approuvée en 1952 par l'accord régional de Paris et le conseil de l'OACI, la mer Égée relève de la FIR d'Athènes et sa ligne de démarcation avec celle d'Istanbul coïncide en gros avec la ligne maritime gréco-turque. Cet abandon par Ankara du contrôle du trafic aérien civil égéen à la Grèce, s'explique par la situation de la Turquie au début des années 50 où, pour pouvoir s'assurer des soutiens occidentaux face aux menaces soviétiques, les autorités turques ne lésinaient guère sur les moyens de se montrer conciliante. Il faudra encore attendre ce fatidique été 1974 pour que, dans la foulée de l'opération de Chypre, Ankara remette en cause le statu quo de 1950.

Le troisième et dernier volet du contentieux égéen concerne la remilitarisation progressive des îles orientales. C'est en vertu du traité et de la convention de Lausanne que les îles de Bozcaada (Ténédos) et de Gokçeada (Imbros), sous souveraineté turque, ont été démilitarisées parallèlement aux Détroits. Quant au Dodécanèse, c'est le traité de Paris de 1947 qui l'avait démilitarisé. Le seul changement de statut juridique eut lieu à Montreux, en 1936, modifiant le régime des Détroits et substituant une nouvelle convention à celle de Lausanne. La Grèce manie depuis quelques années toute une panoplie d'arguments pour se Justifier face aux accusations turques, se référant au principe *rebus sic stantibus*; autrement dit invoquant le changement radical des circonstances prévalant au moment des traités que citent les Turcs.

5.2 La question Chypriote

5.21 L'indépendance

Des négociations menées sous la direction des Nations unies en 1957, sur fond de vives tensions entre les deux communautés de l'île, aboutirent en février 1959 à la signature des traités de Londres et de Zurich faisant de Chypre une république dont le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie garantissaient l'indépendance. En contrepartie, Chypre accordait aux Britanniques la possession de bases militaires sur l'île. De retour sur l'île, Makarios fut élu président le 13 décembre, et Fazil Küçük, un Chypriote turc, devint vice-président. L'indépendance fut proclamée le 16 août 1960. Chypre fut admise aux Nations unies et devint membre du Commonwealth.

5.22 Tensions entre les deux communautés

Les affrontements entre les deux communautés de l'île éclatèrent en décembre 1963, après que Makarios eut cherché à réduire le pouvoir législatif des représentants des Chypriotes turcs. Les Turcs se retirèrent du gouvernement et demandèrent la partition du pays. Malgré l'intervention des forces des Nations unies pour maintenir la paix, les tensions restèrent très fortes jusqu'à la partition de 1974.

Toutefois, la question chypriote est la plus sérieuse qui oppose Grecs et Turcs. Le discours officiel turc est que la partition a résolu la question chypriote. Mais, depuis 1974, loin de goûter au «coin

de paradis» que serait la zone nord selon la propagande des autorités, les Chypriotes turcs émigrent en masse. Les initiatives en faveur de la réconciliation et de la réunification se multiplient au sein de la «société civile» de part et d'autre de la ligne de démarcation, mais les autorités chypriotes turques y restent sourdes. Quant au gouvernement chypriote grec, il accumule les décisions erronées qui provoquent de nouvelles crises et suscitent la méfiance parmi les Chypriotes turcs, alors que leur objectif est de faire pression sur la Turquie pour qu'elle accepte les résolutions de l'ONU : autorisation d'une manifestation de motocyclistes nationalistes le long de la ligne de démarcation en août 1996 ; achat de missiles sol-air russes S-300 en janvier 1997. La manifestation devait garder l'attention de l'opinion publique internationale sur Chypre. Les missiles devaient protéger la zone sud d'une attaque aérienne turque. Dans le premier cas, les ultranationalistes turcs "Loups gris", appuyés par les forces de sécurité turques, ont répliqué en tuant deux Chypriotes grecs. Dans le deuxième cas, l'armée turque a menacé de bombarder les rampes de missiles, ravivant la peur des Chypriotes turcs d'être pris entre deux feux. Cédant aux pressions internationales, le gouvernement de la république de Chypre a accepté que les missiles soient installés en Crète (décembre 1998).

Les gouvernements grec et turc ont donc fort à faire s'ils veulent sincèrement mettre fin à cette situation de guerre froide. La question chypriote est manifestement dans l'impasse - les négociations officielles menées sous l'égide de l'ONU depuis 1975 n'ont jamais abouti. Seule une réunification de l'île, dont les modalités restent à imaginer, paraît susceptible de sceller une réconciliation durable entre Grecs et Turcs et de disqualifier deux nationalismes qui se nourrissent l'un l'autre.

Certes, le contentieux gréco-turc qui donne lieu à une guérilla juridique sans merci et à un déploiement diplomatique coûteux, est bien réel. Complètement bloquées, les négociations sur la mer Égée ont en toile de fond un enjeu de taille : les gisements de pétrole qui semblent s'y trouver. Ils pourraient être un apport non négligeable à leurs économies qui sont, du reste, elles aussi, en compétition. Nonobstant, modelé au cours des siècles, en dépit d'une coexistence harmonieuse antérieure entre les deux populations, par des stéréotypes tenaces, des craintes mutuelles et des perceptions négatives (amplifiées à souhait par les médias), le différend réside surtout dans la confrontation de deux nationalismes, d'autant plus intransigeants, voire parfois féroces, que les ethnies turque et grecque étaient, en définitive, dominatrices au sein de l'empire ottoman et, par conséquent, les plus concernées par son

héritage. La sensibilité excessive, voire l'intolérance des deux États envers toute minorité ethnique (turque en Grèce, kurde en Turquie) démontre par ailleurs, si besoin est, les difficultés rencontrées par la construction de l'État-nation.

C'est dire que le différend gréco-turc est avant tout un enjeu et un débat interne permanent à la Turquie et à la Grèce et qu'il ne vient se présenter devant le jury occidental et mondial que lors de ses rebondissements spectaculaires. L'emphase, les gesticulations, la théâtralité et le double langage de certains hommes politiques grecs exigent, à cet égard, une lecture et un décodage attentifs. Un dérapage périlleux semble très peu probable, surtout depuis les dernières tentatives de rapprochement, mais n'est pas -complètement à exclure dans la mesure où le conflit pourrait constituer un exutoire pour les gouvernements en place en butte à des difficultés politiques, sociales et économiques. Dans la société elle-même, les rapports entre Grecs et Turcs sont tissés de méconnaissance, d'ambiguïté, d'attrait et de répulsion. Pour les plus ouverts au dialogue, les deux peuples sont « condamnés » à vivre ensemble, ce qui est révélateur du degré de pessimisme intrinsèque à leurs approches...

6. La Turquie et l'OTAN.

Une fois le Traité de Bruxelles conclu (17 mars 1948) les cinq pays signataires (France, Grande Bretagne et pays du Benelux) élaborent avec les U.S.A et sous leur égide un système de défense commun. Ce pacte dit "Atlantique" et connu sous le sigle OTAN (organisation du Traité de l'Atlantique Nord) sera conclu alors même que la Crise de Berlin n'est pas achevée et 'a quelques mois de la 1^{ère} bombe atomique soviétique. Signé à Washington par douze pays: le 4 avril 1949 : les Cinq de Bruxelles, les U.S.A, le Canada, le Danemark, L'Islande, l'Italie et le Portugal, le Pacte sera rejoint en 1952 par la Grèce et la Turquie.

En fait, l'OTAN constitue le lien effectif majeur de la Turquie avec l'Occident. Si elle participe évidemment au Conseil de l'Europe, celui-ci n'a pas la même puissance réelle que l'OTAN. Or ce lien est insuffisant pour la simple raison qu'il donne à la relation entre la Turquie et l'Occident un

caractère unidimensionnel, centré autour de la relation stratégique, qui ne couvre pas l'essentiel des relations internationales.

L'OTAN symbolise en Turquie l'appartenance de cette dernière à l'Occident c'est l'institution de rattachement qui évoque l'Occident en Turquie, mais ce rattachement est unidimensionnel ; il donne à la relation entre la Turquie et l'Occident un côté excessivement stratégique et militaire, qui fait que, d'une certaine façon, l'Occident semble aux Turcs se satisfaire d'une relation dans laquelle la Turquie n'est qu'un partenaire militaire, et non pas un partenaire dans tous les domaines. C'est là, le noeud du problème des relations entre la Turquie et l'Occident. L'importance stratégique de la Turquie n'a nullement décliné avec la fin de la guerre froide, mais cette importance stratégique a changé. Il est clair qu'aujourd'hui la Turquie ne joue pas le même rôle qu'auparavant, ne serait-ce parce qu'il n'y a plus d'Union soviétique, mais vu l'importance de la région proche et moyen-oriental et vu le fait que les développements dans cette région peuvent être aujourd'hui indépendants des relations internationales globales et donc prendre un caractère guerrier. Le problème n'est pas là. Le problème est que la Turquie a le sentiment de donner plus qu'elle ne reçoit dans sa relation avec l'Occident. Cela est dû au fait que la Turquie ne participe qu'à l'OTAN, et non aux organisations occidentales qui ont un objet plus large que celle-ci. Il est très heureux qu'elle participe à l'OTAN, mais cette participation est perçue comme insuffisante.

La Turquie souhaite donc, de façon assez naturelle et légitime, une relation multidimensionnelle avec l'Occident qui inclurait une dimension économique, une dimension politique et une dimension culturelle, de façon à compenser les services que la Turquie pense avoir rendu à l'Occident. Ces services sont réels, d'autres exemples en sont donnés dans ces pages, qui recouvrent toute l'histoire de la guerre froide et des relations entre la Turquie et l'OTAN pendant cette période. L'attitude de la Turquie pendant la guerre du Golfe, qui a joué un rôle très important. Son action en ce qui concerne l'embargo sur l'Irak lui a coûté des sacrifices commerciaux considérables. De ce fait, la Turquie voudrait voir compenser ou récompenser ces services qu'elle pense avoir rendus à l'Occident. Elle ne considère pas que son intérêt a été bafoué dans cette affaire, mais tout simplement qu'elle a fait des gestes et qu'elle aimerait bien que ceux-ci fassent l'objet d'une reconnaissance.

Dans le cas de la crise bosniaque, la Turquie est ainsi placée dans une position extraordinairement difficile à un certain moment où l'OTAN est divisée. Quand l'OTAN est divisée, la

Turquie est placée dans une situation très difficile : elle se trouve d'une certaine façon confrontée à ce qui fait la réalité de sa politique étrangère. D'un côté, une volonté farouche d'appartenance à l'Europe et le fait que c'est une puissance européenne tout au moins en partie, et d'autre part le fait que sa relation bilatérale principale n'est pas avec l'Europe mais avec les Etats-Unis. L'illustration est évidente ; la Turquie était très favorable à une levée de l'embargo sur l'approvisionnement en armes de la partie bosniaque dans le conflit en Bosnie. D'un autre côté, et c'est là le paradoxe, la Turquie est un des États qui ont été les plus critiques, au moins sur le plan privé, des décisions unilatérales américaines, simplement parce que la Turquie ne peut pas se trouver dans une situation dans laquelle l'Europe et les Etats-Unis sont en véritable conflit d'intérêt, parce que cela crée pour les Turcs une situation presque totalement inacceptable, puisqu'ils sont alors entre leurs espoirs et leur politique concrète.

Mais la Turquie dispose à l'OTAN d'un très grand avantage par rapport à la Communauté européenne, c'est qu'elle est présente autour de la table, et cela lui donne évidemment un poids. Elle pèse sur les décisions, par exemple, les problèmes qui ont opposé à diverses reprises la Grèce et la Turquie, il est indéniable que la participation de la Turquie à l'OTAN a joué fortement sur les positions de l'Organisation, c'est à dire sur les positions des seize dans ce domaine. Que ce soit en ce qui concerne la mer Égée et le différend aérien entre les deux pays, que ce soit sur la zone territoriale qui constitue le nœud du différend maritime entre les deux pays, ou même que ce soit de manière indirecte sur Chypre, il est clair que la présence de la Turquie a pesé sur les positions de l'Organisation.

7. Conclusion.

La conclusion s'impose d'elle-même. La Turquie plus que jamais un partenaire stratégique à l'UE, et un protagoniste au premier plan au Proche-Orient. Mais plusieurs questions se posent dans ce cadre: l'entrée de la Turquie rendrait-elle très difficile à l'avenir de refuser d'autres candidatures, comme celles, d'Israël et de l'Afrique du Nord, ensuite éventuellement, celles des pays du Caucase et de l'Asie centrale ? N'importe quelle construction réelle de l'Europe y résistera-t-elle? L'affaire turque démontre, en effet, que les pressions peuvent devenir telles que le droit de veto d'un membre de l'Union à l'égard d'une nouvelle candidature soit en fait plus théorique que réel.

D'autre part, l'entrée de la Turquie conduirait l'Europe à intérioriser le problème kurde. Y est-elle disposée? En outre, l'Europe est-elle prête à étendre ses frontières jusqu'au Caucase et au Moyen-Orient, voire jusqu'en Asie centrale. Est-elle prête à reprendre à son compte les objectifs turcs dans ces régions, y compris l'utilisation des eaux du Tigre et de l'Euphrate qui risque de provoquer un conflit avec l'Irak et la Syrie? Sans parler de Chypre et des Balkans. Il y a dans tout cela en germe bien des complications au Moyen-Orient, et peut-être une crise grave avec la Russie. Or, il est vital pour les Européens de conserver avec cette dernière les meilleurs rapports possibles.

Il paraît ressortir de tout ce qui précède que la Turquie n'a pas vocation, pour des raisons historiques et culturelles et aussi pour des raisons d'équilibre géopolitique et de sagesse politique, à faire partie de l'Union européenne. En revanche, elle a vocation, une vocation d'ailleurs déjà ancienne, à entretenir avec celle-ci les contacts les plus étroits, sur les plans politique, économique et militaire, dans le cadre de l'ensemble occidental. Alors, est ce que un statut d'association avec l'Union européenne serait ce qui conviendrait le mieux, et aux Européens, et aux Turcs eux-mêmes ? La participation de la Turquie à l'Otan et à l'OSCE, ainsi que ses liens bilatéraux avec les États-Unis, lui permettant en outre, d'exprimer et de défendre ses intérêts légitimes dans tout son environnement moyen-oriental et centre asiatique.

Mais, peut-elle rester dans la même situation ; portant sa double casquette entre l'OTAN et l'UE (après son adhésion) une fois portée à être dans un conflit d'intérêt entre l'Europe et les États-Unis, comme le cas de la crise bosniaque ?

Bibliographie

Ouvrage.

- Guillaume Parmentier, « Le rôle géostratégique de la Turquie », IRIS, 1995.
- Gilles Bertrand, « Turquie : Dynamiques internes et extenes », 2001.
- Hassan Basri Elmas, « Turquie-Erope. Une relation ambiguë », Paris, Syllepse, 1998.
- Serge Charro, « Les accords militaires israélo-Turc de 1996 », Chercheur.
- Encyclopédie, « Microsoft Encarta », 2002.
- Lacoste Yves, « Dictionnaire de géopolitique », 1995

Articles.

- Billion Didier, « La Turquie : Des illutions au réalisme », revue internationale et stratégique, 1995.
- Géopolitique « Revue de l'institut international de Géopolitique, N : 69 Avril 2000 »
 - Semih Vaner, « Vers un rapprochement avec la Grèce »
 - Christian Graeff, « La Turquie et le monde arabe »
 - Sönmez Köksal, « La Turquie et l'UE »
- - Georges-Henri Soutou, « La problématique de l'entrée de la Turquie dans l'Union Européene »

Sites Internet.

- www.tuquie.ovh.org/index.1/html
- www.google.com
- www.yahoo.com